

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **19 janvier 2021**, par voie de vidéoconférence dont un avis public fut émis le 16 décembre 2020 afin de mentionner la correction de la date de la tenue de cette séance régulière du mois de janvier 2021.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que la municipalité ne peut pas permettre la présence du public lors des séances du conseil dû au fait que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

En Conséquence,

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Appuyé par Madame France Tardif

Et résolu unanimement

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Que la présente séance soit enregistrée afin qu'elle soit diffusée sur le site Web de la municipalité pour les citoyens et citoyennes.

2021-01-01 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 14 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, l'ordre du jour est adopté.

2021-01-02 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 1er décembre, 15 décembre (budget) et 15 décembre (séance spéciale)

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, les procès-verbaux du 1er décembre, 15 décembre (budget) et 15 décembre (séance spéciale) sont adoptés.

2021-01-03 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

4. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

**a. Relance d'appel aux candidatures externes –
Directeur de service incendie ;**

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame France Tardif, il est **résolu** de publier une offre d'emploi pour le poste de directeur incendie à l'externe du 20 janvier 2021 au 22 février 2021 ;

Que seuls les curriculums vitae reçus par courriel, par la poste et en personne seront acceptés.

2021-01-04 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ**

b. Embauche de deux pompiers à temps partiel au sein du service de sécurité incendie ;

Attendu que pour permettre de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'embaucher de nouveaux pompiers à temps partiel afin de respecter le protocole d'embauche ;

Attendu que Monsieur Denis Jubinville et madame Mychèle Morin souhaitent se joindre à l'équipe ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyé** par Monsieur Philippe Delage et **résolu** unanimement :

Que le conseil de la municipalité de La Patrie embauche Monsieur Denis Jubinville et Madame Mychèle Morin en tant que pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie.

2021-01-05 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ**

c. Demande – écussons du service incendie ;

Considérant les demandes de messieurs Éric Deneault et Claude Chagnon pour l'obtention d'un écusson de pompier du service incendie de La Patrie pour leur collection ;

Considérant que la création d'écussons engendre des frais à la municipalité de La Patrie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accorde deux écussons pour messieurs Éric Deneault et Claude Chagnon à condition que ceux-ci paient le prix de l'écusson ainsi que le transport (poste Canada).

2021-01-06 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ**

d. Dépôt des rapports d'inspection des bâtiments municipaux du préventionniste ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports du préventionniste faisant état des non-conformités des bâtiments municipaux comme le bureau municipal, salle du conseil, salle municipale, FADOQ et centre communautaire.

Les conseillers présents demandent de faire une soumission pour le local de la FADOQ, pour les escaliers qui doivent être installés devant la sortie de secours ainsi que la porte de celle-ci. La direction demandera à au moins deux entrepreneurs locaux et externes.

e. Prise de retraite et démission – pompier à temps partiel ;

Considérant la demande de prise de retraite de Monsieur Alain Delage, pompier à temps partiel ;

Considérant la lettre de démission de monsieur Patrick Delage, pompier recruté à temps partiel ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

D'accepter la prise de retraite de Monsieur Alain Delage comme pompier à temps partiel à La Patrie ;

D'accepter la démission de Monsieur Patrick Delage comme pompier recruté à temps partiel à La Patrie ;

De remercier Monsieur Alain Delage pour ces années de services avec la remise d'un certificat signé par l'administration et la mairesse.

2021-01-07 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}**

f. Entente relative à la fourniture de service pour l'utilisation des pinces de désincarcération ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

D'autoriser la mairesse, Johanne Delage, et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Patrie, France Dumont, à signer l'entente pour la desserte de pince de désincarcération entre la municipalité de La Patrie et l'agglomération de Cookshire-Eaton.

Ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

2021-01-08 **Résolution adoptée à l'unanimité.^v**

g. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Entretien annuel autopompe	2 824.77 \$
- Entretien annuel pompe, moteur mousse-autopompe	333.86 \$
- Achat de gants - EPI	493.44 \$

Pour un total de : 3 652.07 \$ taxes en sus

2021-01-09 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Dépôt plaintes citoyens – déneigement ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les plaintes de citoyens concernant le déneigement. Celles-ci sont transmises au département de la voirie. Un avis au déneigeur concerné lui sera transmis afin que les plaignants aient remboursement et réparation.

b. Offre de service Code Libre ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé par** Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte l'offre de services de Code Libre pour une banque de 40 heures au coût de 3 600 \$ taxes en sus telle que décrite sur la soumission no. S-1083 en date du 2020-12-14.

2021-01-10 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}**

c. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Les dépenses sont :

- Camionnettes	250.00 \$
- Lumières patinoires	420.00 \$

Pour un total de : 670 \$ taxes en sus

2021-01-11 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

7. Législation

a. Adoption du règlement 115-21 fixant les taux des taxes et tarifications 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie a adopté son budget pour l'année financière 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent pour un montant de 2 454 333\$;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2021 ;

ATTENDU QUE selon l'article **988** du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article **244.1** de la Loi sur la Fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE selon l'article **252** de la Loi sur la Fiscalité municipale, une Municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU' un avis de motion et une présentation du projet de règlement a été donné par Monsieur Jean-Pierre Comtois à la séance extraordinaire du Conseil de La Patrie, le 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Monsieur Philippe Delage

APPUYÉ par : Monsieur Jean-Pierre Comtois

Section 1.01 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Section 1.02

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifications énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2021.

ARTICLE 3 : Taxe générale sur la valeur foncière pour l'ensemble du territoire

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.71 cent du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 : Compensation des immeubles ayant une

reconnaissance de la Commission
municipale du Québec

Qu'une compensation annuelle de 0.60 cent du 100 \$ soit imposée et prélevée sur tout bien immobilier non imposable tel que défini au paragraphe 10 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 5: Compensation eau potable

Une compensation pour le service de l'eau potable est exigée de tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison, commerce, industrie, autres bâtiments ou institutions desservis par le réseau d'eau potable, sauf pour les immeubles décrits à l'article **204** de la Loi sur la Fiscalité municipale.

La tarification de l'eau potable du règlement #54-3 pour les rues Chartier, Chapleau et Gariépy ainsi que la tarification du règlement #97-16 concernant les travaux rue Notre-Dame Est sont compris dans la compensation.

Le montant de la compensation annuelle est établi en multipliant le nombre d'unités attribuées à chaque immeuble imposable selon le tableau apparaissant à l'article 6 par la valeur attribuée à une unité.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire desservi.

Tarif par unité **390.88 \$**

Catégorie d'unité (s)	Nombre d'unité (s)
Immeuble comportant moins de 10 logements	1.00 par logement
Immeuble comportant de 10 à 19 logements	0.75 par logement
Immeuble comportant 20 logements et plus	0.50 par logement
Point de services à l'intérieur d'un logement (sans installation distincte)	0.30
Gîte	1.00
Salon de coiffure, esthétique, massothérapeute	1.00
Service de télécommunication	1.00
Autre commerce	1.50
Dépanneur	2.00
Quincaillerie	2.00
Garage	3.00
Institution	3.00
Épicerie	4.00
Hôtel	5.00
Restaurant	5.00
Industrie fabrication de guitares	6.00
Industrie de séchage et débitage de bois	10.00
Service collectif public	56.00

ARTICLE 6 : Compensation eau usée

Une compensation pour le service de l'eau usée est exigée de tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison, commerce, industrie, autres bâtiments ou institutions desservis par le réseau d'égout sur le territoire de la municipalité, sauf pour les immeubles décrits à l'article **204** de la **Loi sur la Fiscalité municipale**.

Le montant de la compensation annuelle est établi en multipliant le nombre d'unités attribuées à chaque immeuble imposable selon le tableau ci-dessous par la valeur attribuée à une unité.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire desservi.

Tarif par unité **164.06 \$**

Catégorie d'unité (s)	Nombre d'unité (s)
Immeuble comportant moins de 10 logements	1.00 par logement
Immeuble comportant de 10 à 19 logements	0.75 par logement
Immeuble comportant 20 logements et plus	0.50 par logement
Point de services à l'intérieur d'un logement (sans installation distincte)	0.30
Gîte	1.00
Salon de coiffure, esthétique, massothérapeute	1.00
Service de télécommunication	1.00
Autre commerce	1.50
Dépanneur	2.00
Quincaillerie	2.00
Garage	3.00
Institution	3.00
Épicerie	4.00
Hôtel	5.00
Restaurant	5.00
Industrie fabrication de guitares	6.00
Industrie de séchage et débitage de bois	10.00
Service collectif public	56.00

ARTICLE 7 : Tarifification pour la gestion des boues de fosses septiques

Afin de pourvoir au coût qu'exige la quote-part de la MRC du Haut-St-François pour le mesurage, la cueillette, le transport et le traitement des boues de fosses septiques, il est aussi, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, pour l'année 2018, une compensation annuelle selon la grille de tarifs établie par la MRC du Haut-Saint-François, tel qu'il appert au document ci-dessous, pour la gestion des boues de fosses septiques à chaque propriétaire d'un immeuble imposable permanent ou saisonnier desservi par ce service situé sur le territoire du secteur de la campagne de la municipalité. Le service de vidange des fosses septiques est donné en respectant le calendrier établi par la MRC du Haut-Saint-François.

VOLUME	CONVENTIONNELLE	SCELLÉE	AUTRES	PUISARDS
-749	65,00 \$	95,00 \$	80,00 \$	80,00 \$
750 À 999	65,00 \$	95,00 \$		
1000 À 1249	65,00 \$	95,00 \$		
1250 À 1499	65,00 \$	95,00 \$		
1500 À 1999	133,00 \$	145,00 \$		
2000 À 2500	150,00 \$			
2501 À 3000	163,00 \$			

Frais de mesures obligatoires pour les fosses conventionnelles : **23 \$**

Frais de vidange :

Fosse scellée : une vidange aux 2 ans est comprise dans le compte de taxes.
Puisard et conventionnelle : une vidange aux 3 ans est comprise dans le compte de taxes

Pour vidange supplémentaire, le principe utilisateurs-payeurs sera appliqué, donc facturé en surplus la même année.

ARTICLE 8 : Compensation pour la collecte, le transport et la destruction des ordures ménagères

Une compensation pour la collecte, le transport et la destruction des ordures ménagères est exigée à tout propriétaire, commerce léger, autres bâtiments ou institutions desservis par le service de collecte, de transport et de destruction des ordures ménagères, sauf pour les immeubles décrits à l'article **204** de la **Loi sur la Fiscalité municipale**.

Le montant de la compensation annuelle est établi en multipliant le nombre d'unités attribuées à chaque immeuble imposable selon le tableau apparaissant ci-dessous par la valeur attribuée à une unité.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire desservi (excluant les commerces ou industries se servant de conteneur).

Tarif par unité permanent **156.28 \$**

Tarif par unité saisonnière **156.28 \$**

Catégorie d'unité (s)

Nombre d'unité (s)

Immeuble comportant moins de 10 logements	1.00 par logement
Immeuble comportant de 10 à 19 logements	0.75 par logement
Immeuble comportant 20 logements et plus	0.50 par logement
Autre commerce (informatique, prod. forestier, pêche en étang)	0.50
Salon de coiffure, esthétique, massothérapeute	0.50
Aménagement forestier	1.00

Gîte	1.00
Institution (Caisse, CLSC)	1.00
Service de télécommunication (Bell)	1.00
Atelier de réparations	2.00
Érablière	1.00
Producteurs de sapins	2.00
Ferme avec moins de 20 unités animales	2.00
Ferme avec plus de 20 unités animales	5.00
Dépanneur	5.00
Garage	2.00

★ En ce qui concerne les **commerces utilisant des conteneurs**, le montant de la compensation annuelle est établi à **588.06 \$/verge** selon le tableau suivant :

Catégorie Unité(s)		Verges
Usine Guitabec - rue Principale	(3 conteneurs de 6 verges)	18
Usine Guitabec - route 212	(7 conteneurs de 6 verges)	42
Coopérative – Épicerie	(2 conteneurs de 6 verges)	12
Coopérative – Quincaillerie	(1 conteneur de 4 verges)	4
Hôtel La Patrie	(2 conteneurs de 4 verges)	8
Resto-Bar La Patrie	(1 conteneur de 6 verges)	6
Industrie Bois Ditton	(2 conteneurs de 4 verges)	8
Industrie Bois Ditton	(1 conteneur de 2 verges)	2
Coop. Monts et Vallée	(1 conteneur de 2 verges)	2
9206-2827 Québec inc	(1 conteneur de 4 verges)	4
Municipalité (Collectif)	(1 conteneur de 4 verges)	4

★ En ce qui concerne la location de conteneur pour les commerces, le montant de la compensation annuelle est établi selon le tableau suivant :

Pour un conteneur de 2 verges	138.58 \$
Pour un conteneur de 4 verges	163.78 \$
Pour un conteneur de 6 verges	201.58 \$
Pour un conteneur de 8 verges	239.37 \$

ARTICLE 9 : Compensation pour la collecte sélective

Une compensation pour la collecte sélective est imposée à tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison, commerce, industrie, autres bâtiments ou institution desservis sur le territoire, sauf pour les immeubles décrits à l'article **204** de la **Loi sur la Fiscalité municipale**.

Le montant de la compensation annuelle est établi à chaque immeuble imposable selon le barème apparaissant ci-dessous.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées par l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire desservi.

Tarif par logement permanent **89 \$**

Tarif par logement saisonnier **89 \$**

Catégorie d'unité (s)	Nombre d'unité (s)
Immeuble comportant moins de 10 logements	1.00 par logement
Immeuble comportant de 10 à 19 logements	0.75 par logement
Immeuble comportant 20 logements et plus	0.50 par logement
Logement saisonnier	1.00
Petits commerces et pêche en étang	0.50
Commerces de 20 employés et moins	2.00
Commerces de plus de 20 employés	4.00

ARTICLE 10 : Tarifification de licence de chien

Frais de licence de chien **20.00 \$**

Avec preuve du certificat de vaccination **15.00 \$**

ARTICLE 11 : Frais d'administration

Des frais d'administration de 15 \$ sont exigés pour toutes lettres recommandées envoyées pour le recouvrement des sommes dues, dernier avis pour la vente pour taxe, avis du non-respect aux règlements en vigueur, etc.

ARTICLE 12 : Frais confirmation de taxe

Une somme de 20 \$ sera perçue d'un notaire, d'une institution financière, d'un courtier immobilier ou de tout autre demandeur, à l'exception du propriétaire de l'immeuble, pour l'obtention par télécopieur ou par courriel, d'un relevé de taxes foncières ou d'un état de compte détaillé, par immeuble, lot ou matricule. Ce tarif est de 25 \$ si expédié par courrier postal.

Une somme de 20 \$ sera perçue d'un arpenteur-géomètre, d'un notaire, d'une institution financière, d'un courtier immobilier ou de tout autre demandeur, à l'exception du propriétaire de l'immeuble, pour l'obtention par télécopieur ou par courriel, d'une copie de la matrice graphique ou d'un plan, par immeuble, lot ou matricule. Ce tarif est de 25 \$ si expédié par courrier postal.

ARTICLE 13 : Tarif pour location de locaux

Le tarif exigé pour la location d'un local ou d'un bien est le suivant :

Centre communautaire local 101	35.00 \$	Dépôt ménage :30 \$
Centre communautaire grande salle	90.00 \$	Dépôt ménage :60 \$
FADOQ	90.00 \$	Dépôt ménage :60 \$
Salle municipale	120.00 \$	Dépôt ménage :60 \$
Chaise salle municipale	1 \$/chacune	
★ Table	10 \$ chacune	+20 \$ dépôt par table
★ Abri-bois	350.00 \$/3 j	+200 \$ dépôt garantie
	150.00 \$/j	De 8 à 20 heures,200 \$ dépôt garantie

	75 \$/qq heures	6 heures consécutives+200 \$ dépôt garantie
Tennis		
Résidents	Autres	Dépôt 40\$ pour la clé
Famille : 25 \$/saison	Famille : 50 \$/saison	
Individus : 15 \$/saison	Individus : 30 \$/saison	
Individus : 5 \$/jour	Individus : 10 \$/jour	

- ★ Un dépôt sera exigé et devra être payé lors de la réservation. Cette somme sera remise après la vérification des lieux ou des biens loués si celui-ci est remis dans l'état initial et sans aucun bris.

Des conditions s'appliquent pour toute réservation et sont indiquées sur le contrat ou le formulaire à cet effet.

ARTICLE 14 : Tarif pour photocopies et fax

Les tarifs exigés pour les photocopies sont les suivants :

DE 000 À 100 par photocopies	0.25 \$
DE 101 À 200 par photocopies	0.15 \$
DE 201 À 300 par photocopies	0.10 \$
Photocopies couleur	Tarif double
Télécopies locales	1.00 \$
Télécopies interurbains	2.00 \$

ARTICLE 15 : Tarif pour Épinglette municipale

Citoyens	Gratuit
Non-citoyens	5 \$ sans frais poste
Non-citoyens	7.50 \$ incluant frais poste

ARTICLE 16 : Tarif pour publication Jaseur municipal

Page	Nbr Parution	Prix
1 page	1 X	15.00 \$
1 demi-page	1 X	10.00 \$
Petite annonce	1X	2.00 \$
Carte prof.	1X	5.00 \$
	5X	15.00 \$
	10X	25.00 \$
Organisme	---	Gratuit
Site Web et Facebook	---	Gratuit

ARTICLE 17 : Tarif pour location projecteur

Nbr jour location	Montant
20 \$ par jour de location avec dépôt de 60 \$ obligatoire.	

ARTICLE 18 : Paiement par versement

Les modalités de paiement des taxes et compensations prévues sont les suivantes :

Pour tout compte de taxes dont le total n'excède pas 300 \$, le compte doit être payé en un seul versement avant le 25 mars de l'année en cours ;

Pour tous les comptes de taxes dont le total est supérieur à 300 \$, le débiteur peut les payer, à son choix, en quatre versements égaux, le premier versement étant dû le 25 mars, le deuxième versement étant dû le 27 mai, le

troisième versement étant dû le 5 août et le quatrième et dernier versement étant dû le 7 octobre de l'année en cours.

ARTICLE 19 : Modification au rôle d'évaluation

Les règles prescrites par l'article 16 s'appliquent au supplément de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles à la suite d'une modification au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du premier versement sera de trente jours après l'envoi du compte, le second versement, s'il y a lieu, soixante jours après le dernier jour ou peut être fait le premier versement, le troisième versement, soixante jours après le dernier jour ou peut être fait le deuxième versement et le quatrième versement, soixante jours après le dernier jour ou peut être fait le troisième versement.

ARTICLE 20 : Païement exigible et taux d'intérêt

Lorsqu'un versement est passé dû, un taux d'intérêt de **12 %** annuel devient immédiatement exigible, uniquement sur la partie des taxes et/ou tarifications dues.

ARTICLE 21 : Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2021-01-12 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}***

b. Dépôt du rapport concernant le Règlement 101-18 sur la gestion contractuelle ;

Dépôt du rapport sur le Règlement 101-18 sur la gestion contractuelle tel que l'article 938.1.2 du Code municipal qui mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2020.

8. Administration

a. Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2021 ;

Considérant que le programme Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des employeurs du secteur public comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans et que le programme ne se limite pas qu'aux étudiants;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Marie-France Gaudreau à faire et signer le dépôt d'une demande dans le cadre du camp de jour SAE qui aura lieu cet été.

2021-01-13 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^x***

b. Demande au sujet du Projet de loi C-213 – Loi canadienne sur l’assurance-médicaments ;

Le conseil municipal refuse de se prononcer pour cette demande. La municipalité reste neutre.

c. Jour du Drapeau 2021 ;

Considérant qu’afin de souligner dûment le Jour du Drapeau 2021, qui a lieu le 21 janvier de chaque année, la Société nationale de l’Estrie (SNE) invite la Municipalité de La Patrie à faire publier, dans les pages de notre bulletin municipal de janvier 2021 (ou de la période incluant le mois de janvier 2021), l’infographie qui rappelle les origines de l’un des principaux symboles de la nation québécoise, soit son drapeau, le fleurdelysé ;

Considérant qu’en retour d’une preuve de publication de cette infographie dans les pages de notre bulletin municipal, nous aurons une offre d’un rabais de 25% sur l’achat d’exemplaires du drapeau officiel du Québec (48" x 72" ou 122 cm x 183 cm), évidemment fabriqués au Québec ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal publie l’infographie sur son site Web, Facebook et dans son bulletin municipal de février.

2021-01-14

Résolution adoptée à l’unanimité.^{xi}

d. Dépôt du bilan annuel de la Réserve de ciel étoilé du Mont-Mégantic ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport concernant le bilan annuel de la Réserve de ciel étoilé du Mont-Mégantic aux membres du conseil dans leur pigeonier. Chaque conseiller confirme qu’ils ont pris connaissance de ce document par vidéoconférence.

e. Achat annuaire – subventions et programmes incitatifs pour le Québec ;

Considérant que notre agent de développement doit être informé de toutes les subventions possibles pour la municipalité ;

Sur la proposition de Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise Monsieur Patrice Amyot à faire l’achat pour la municipalité d’une copie téléchargée d’un annuaire de

subventions et programmes incitatifs pour le Québec d'un montant de 69.95 \$ plus taxes ;

2021-01-15

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

f. Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSHC ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons (CSSHC) aux membres du conseil dans leur pigeonier. Chaque conseiller confirme qu'ils ont pris connaissance de ce document par vidéoconférence.

g. Dépôt des quotes-parts préliminaires 2021 – route 257 ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de la quote-part pour le dossier 257, en conformité avec l'entente intermunicipale aux membres du conseil dans leur pigeonier. Chaque conseiller confirme qu'ils ont pris connaissance de ce document par vidéoconférence.

h. Dépôt du rapport sur le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles 2020 ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport sur le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles 2020 démontrant un versement par dépôt direct d'un montant de 5 380.34 \$ pour la municipalité de La Patrie aux membres du conseil dans leur pigeonier. Chaque conseiller confirme qu'ils ont pris connaissance de ce document par vidéoconférence.

i. Sensibilisation pour la Semaine de l'action bénévole ;

Considérant que la semaine de l'action bénévole se déroulera du 18 au 24 avril 2021 ;

Considérant que depuis plus de trente ans, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec produit la campagne promotionnelle en diffusant un slogan, un visuel, des articles de promotion ainsi que différents outils d'information destinés à tous ceux que l'action bénévole intéresse ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal fasse la publication de la semaine de l'action bénévole dans le Jaseur municipal pour le mois

d'avril 2021 afin d'encourager les gens à faire de plus en plus de bénévolat dans la société.

2021-01-16 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}**

j. Demande d'appui d'une citoyenne pour accès internet haute vitesse ;

Considérant la demande d'une citoyenne résidant dans le rang Cohoes à La Patrie ;

Considérant la piètre performance des services actuels d'internet haute vitesse malgré leur produit de grande puissance ;

Considérant que le prix de leurs services internet haute vitesse est exorbitant et beaucoup trop lent pour être fonctionnel.

Considérant qu'il n'y a aucune autre alternative mis à part le signal LTE des téléphones cellulaires et que celui-ci est moins stable avec des coupures fréquentes ;

Considérant que Câble Axion est le seul réseau filaire qui est disponible à proximité de chez elle et qui arrête à seulement quelques KM de sa propriété ;

Considérant que cette citoyenne a fait plusieurs démarches afin que Câble Axion fasse le prolongement du réseau filaire jusqu'à chez elle afin de lui offrir le service ainsi qu'à plusieurs autres propriétés sur le rang Cohoes ;

Considérant que l'internet haute vitesse est un service essentiel au même titre que celui du téléphone et même bien plus depuis l'arrivée de la COVID-19 et la hausse du télétravail ;

Considérant que cette citoyenne est sur une liste d'attente au service d'ingénierie de Câble Axion ;

Sur la proposition de Madame France Tardif

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal appui la demande de Madame Nadia Charron, citoyenne de La Patrie dans sa démarche auprès de Câble Axion afin que celui-ci envisage le prolongement de son réseau filaire dans le rang Cohoes.

2021-01-17 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

k. Adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique ;

REFUSÉ

I. Résolution d'appui – Projet de tunnel autoroutier Québec-Lévis du gouvernement de Québec ;

Le conseil municipal refuse de se prononcer pour cette demande. La municipalité reste neutre.

m. Plan de partenariat ou de financement 2020 – Action Saint-François ;

Considérant que fondé en 1992, *Action Saint-François* est un organisme sans but lucratif qui propose des activités de plantation d'arbres, de nettoyage de cours d'eau, de restauration des berges, en plus d'offrir des conférences d'information sur l'eau et autres thèmes liés à la nature;

Considérant qu'*Action Saint-François* a de nombreux projets en tête pour les prochaines années, mais il lui faut l'appui de la population pour parvenir à leur réalisation. Depuis les débuts de l'organisme, de nombreux citoyens se sont impliqués, tant financièrement que bénévolement, mais les montants sont toujours insuffisants pour arriver à réaliser de plus grands projets ;

Considérant que des milliers de citoyens ont participé à ces activités concrètes et positives et ces derniers ont eu la possibilité de voir par eux-mêmes l'état actuel de notre environnement. Donc, en plus de réellement améliorer l'état des cours d'eau de l'Estrie, *Action Saint-François* permet de sensibiliser et d'éduquer les citoyens à un plus grand respect de la nature;

Considérant qu'en 2021, *Action Saint-François* réalisera 25 activités de nettoyage de cours d'eau (de mai à octobre). Nous prévoyons retirer des cours d'eau 10 tonnes de matières résiduelles. Ces dernières seront acheminées vers les récupérateurs (centre de tri, ferrailleurs, etc.) de la région. Selon les années précédentes, nous envisageons récupérer plus de 80% des matières récoltées ;

Considérant que l'organisation prévoit une participation citoyenne bénévole d'environ 500 personnes. Des groupes de différents milieux participent à nos activités de nettoyage depuis plusieurs années :

- Jeunes contrevenants associés au groupe Équijustice.
- Élèves du secondaire (12 ans et plus) pour leur bénévolat obligatoire.
- Entreprises privées pour une action citoyenne de leurs employés.
- Tout citoyen qui désire poser un geste concret pour aider à la sauvegarde de l'environnement ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal souhaite devenir membre de l'organisme, au coût de 50 \$ par année afin de prendre part aux décisions et de choisir leur implication ;

Que notre support aiderait à payer certaines dépenses de base de l'organisme et permettrait ainsi à la municipalité d'être impliqué dans la communauté.

2021-01-18

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

n. Halte Eva Senécal – plan d'ensemble 2021 ;

Considérant le dépôt du plan d'ensemble pour l'optimisation de la halte Eva Senécal en collaboration avec la Route des Sommets et le CLD ;

Considérant que ce plan engendre des investissements futurs de la municipalité de La Patrie comme :

1. Installation d'une borne de recharge haute tension pour les voitures.
2. Aménagement paysager
3. Toilette écologique
4. Installations de la route des sommets à l'abri-bois
5. Vocation villageoise de l'abri-bois

Considérant que la municipalité de La Patrie n'a pas budgété les montants totaux pour tous ses investissements ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le déplacement des installations de la route des sommets de l'abri-bois à la halte Éva Senécal, la dépense pour l'achat d'arbustes pour la halte Éva Senécal selon le budget inscrit pour 2021 ;

Que la municipalité de La Patrie modifie la résolution 2020-12-343 :

*<< **Considérant** que la municipalité de La Patrie doit afficher une offre d'emploi pour l'entretien des espaces fleuris de la Municipalité saison 2021 ;*

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

D'afficher l'offre d'emploi pour l'entretien des plates-bandes de l'Abri-bois de la Municipalité saison 2021 au montant de 1 000 \$ pour l'aménagement et l'entretien ;

De payer en plus les services pour l'achat et la transplantation des fleurs dans les bacs pour un montant de 60 \$ pour les 6 pots et un montant de 120 \$ en dédommagement au temps d'achats des fleurs.

Que les intéressés puissent déposer une autre offre si celle-ci ne leur convient pas.>>

En ajoutant un montant de 1000 \$ pour l'aménagement, l'entretien et la plantation des arbustes à la Halte Éva Senécal pour l'année 2021 pour un montant total du contrat de 2 180 \$.

2021-01-19

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

o. Arrêt nuitée VR (Véhicules Récréatifs)– information sur les services municipaux ;

Considérant la demande d'Arrêt nuitée VR concernant la création de leur nouveau site Web qui sera un outil de référence ultime aux caravaniers qui leur permettra de trouver rapidement et facilement un site d'arrêt pour une nuitée en VR, les stations de vidanges des eaux usées pour VR et les établissements d'information touristique dans tout le Québec ;

Considérant que son principal objectif sera de promouvoir les différentes localités du Québec, en rendant un répertoire d'informations pertinentes, accessibles aux caravaniers de passage dans les différentes régions ;

Le répertoire sera composé des :

- Sites officiellement autorisés par les municipalités, villes, villages, paroisses, etc. qui permettront un arrêt nuitée aux véhicules récréatifs pour les touristes de passage, en visite ;
- Stations de vidange des eaux usées pour les véhicules récréatifs ;
- Établissements d'Information touristique (Relais, Bureau, Centre d'accueil, Centre infotouristes, etc.).

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie accepte d'identifier les sites où les VR seront autorisés à passer la nuit afin que ceux-ci soient officiellement sur le site Web d'Arrêt nuitée VR ;

Que la municipalité de La Patrie devienne membre du site web et accepte le **Code de conduite** d'Arrêt nuitée VR.

2021-01-20

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

p. Adhésion ADMQ 2021 – Directrice générale et secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe ;

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise l'adhésion 2021 de Mesdames France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière et Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe à l'Association des Directeurs municipaux du Québec pour un montant de 1 725 \$ plus taxes.

2021-01-21

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}

q. Demande d'aide financière à la Municipalité de Chartierville pour le service d'animation estivale de 2021 ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement**

Que le conseil municipal de La Patrie demande à la Municipalité de Chartierville une aide financière pour la saison estivale 2021 pour le service d'animation estivale, afin d'offrir le service aux enfants de leur municipalité ;

Que cette demande d'aide financière sera faite en fonction du nombre d'enfants provenant de Chartierville.

2021-01-22

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

r. Demande de soutien financier – Fabrique St-Joseph-des-Monts ;

Considérant que la Fabrique St-Joseph-des-Monts demande une aide financière due à la COVID-19 afin de couvrir la perte de revenus encourue ou une partie à cause des conditions pandémiques ;

Considérant qu'habituellement, leur levée de fond automnale (repas et vente de billets) rapporte entre 6 500 \$ et 7 000 \$;

Considérant qu'en 2020 ils n'ont pu tenir cette collecte de fonds ;

Considérant qu'elle a été remplacée par l'ouverture du bazar en novembre 2020 et qu'ils ont atteint des revenus de 3 426 \$ net ;

Considérant que cela engendre une perte de revenus de levé de fonds totalisant 3 100 \$;

Considérant que la municipalité ne peut légalement faire de donation à une entité et/ou organisme religieux ;

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal de La Patrie n'accorde pas d'aide financière pour combler les pertes engendrées par la COVID-19 à la Fabrique St-Joseph-des-Monts pour l'année 2021 étant donné que légalement, la municipalité ne peut faire de donation à une entité et/ou organisme religieux.

2021-01-23

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

s. Demande d'arbre dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts AFSQ ;

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyé** par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie fasse la demande d'obtenir sept (7) ballots de 50 arbres forestiers indigènes de 2 à 3 ans en moyennes à l'Association forestière du sud du Québec dans le projet de distribution d'arbres à la population, et ce gratuitement ;

Qu'un ballot d'arbustes sera utilisé afin d'embellir la halte Éva Sénécale.

2021-01-24

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

9. Urbanisme

a. Demande à la Commission de toponymie du Québec ;

Considérant que le concours de la halte routière situé sur la route 257 Nord a été lancé en novembre via le Facebook et le Jaseur de la municipalité de La Patrie ;

Considérant que le concours permettait aux gens de La Patrie de choisir le nom de la halte située sur la route 257 Nord ;

Considérant que la Commission de toponymie du Québec voulait officialiser le nom de cette halte dans leurs inventaires ;

Considérant que cette halte au numéro de lot 4 999 931 a été nommée : La Halte du Soleil-Levant par la population de La Patrie ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

D'officialiser le lot numéro 4 999 931 comme La Halte du Soleil-Levant, une caractéristique qui la décrit très bien et qui a été votée par les citoyennes et citoyens de La Patrie à la Commission toponymie du Québec.

2021-01-25

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

10. Loisirs et culture

a. École – demande utilisation bloc sanitaire de la patinoire ;

Considérant la demande de l'École Notre-Dame-de-Lorette pour l'utilisation du bloc sanitaire de la patinoire qui est présentement fermé dû aux mesures sanitaires émit par le gouvernement pour la sortie d'éducation physique des élèves au mois de janvier 2021 ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'École Notre-Dame-de-Lorette à utiliser le bloc sanitaire de la patinoire lors de leur sortie d'éducation physique de février ;

Que le responsable doit venir chercher la clé à la Municipalité de La Patrie afin de pouvoir débarrer et barrer le bloc sanitaire à ses besoins et doit fournir le calendrier des sorties à l'employé de voirie ;

Que le bloc sanitaire soit, après l'utilisation, désinfecté par l'employé de voirie.

2021-01-26

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Dépôt – nouvelle structure Sépaq ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre concernant les changements de structure organisationnelle à compter du 4 janvier 2021 de la Sépaq aux membres du conseil dans leur pigeonier. Chaque conseiller confirme qu'ils ont pris connaissance de ce document par vidéoconférence.

b. Société canadienne du Cancer – demande de soutien ;

Considérant que depuis le début de la pandémie plusieurs traitements ont été retardés et perturbés en raison de la pression exercée sur notre système de santé engendrant une augmentation des sentiments d'isolement, de confusion, de peur et d'anxiété ;

Considérant que grâce à l'appui de généreux donateurs, la Société canadienne du cancer a rehaussé ses programmes de soutien téléphonique et en ligne pour veiller à ce que les personnes atteintes de cancer obtiennent de l'information fiable et du soutien en offrant des webinaires sur la COVID-19 et le cancer et financer un essai clinique pour prévenir les infections graves liées à la COVID-19 chez les personnes atteintes de cancer ;

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost**

Il est **résolu** de soutenir la Société canadienne du cancer avec un montant de 100 \$ afin que ceux-ci continuent leur travail auprès des personnes atteintes du cancer.

2021-01-27 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiv}

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyé par Monsieur Richard Blais le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 124 629.11 \$, Référence aux numéros de chèque 202000609 à 202100053 et références aux chèques numéros 10695 à 10726 et les chèques numéros 202100000 à 202100029 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 2 904.04 \$

2021-01-28 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

15. Rapport de la mairesse

16. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 19 h 50.

2021-01-29 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

-
- ⁱ 2021-01-20 – Mise dans le dossier pour Offre d’emploi;
 - ⁱⁱ 2021-01-20 – Résolution mise au dossier employé;
 - ⁱⁱⁱ 2021-01-20 – Voir avec DG pour prix, etc.;
 - ^{iv} 2021-01-20 – Résolution mise dans leur dossier;
 - ^v 2021-01-20 – Résolution mise avec les ententes;
 - ^{vi} 2021-01-20 – Résolution mise avec dépenses DG et classée;
 - ^{vii} 2021-01-20 – Résolution envoyée Directeur voirie et adjoint courriel;
 - ^{viii} 2021-01-20 – Résolution envoyée au Directeur voirie et adjoint courriel;
 - ^{ix} 2021-01-20 – Avis public affiché, impression Règlement fait;
 - ^x 2021-01-20 – Résolution mise dans cartable;
 - ^{xi} 2021-01-20 – Publicité dans le Jaseur;
 - ^{xii} 2021-01-20 – Demande Dev si commandé OK;
 - ^{xiii} 2021-01-20 – Publicité dans jaseur de février;
 - ^{xiv} 2021-01-20 – Résolution envoyée par la poste et par courriel;
 - ^{xv} 2021-01-20 – Paiement effectué VISA et classement dossier;
 - ^{xvi} 2021-01-20 – Résolution envoyée Agent dev.;
 - ^{xvii} 2021-01-20 – Courriel envoyé à Nuitée VR;
 - ^{xviii} 2020-01-13 – Inscription faite par DG et DGA intranet;
 - ^{xix} 2021-01-20 – Résolution envoyée à Chartierville courriel;
 - ^{xx} 2021-01-20 – Résolution envoyée par courriel;
 - ^{xxi} 2021-01-20 – Résolution garder pour la demande;
 - ^{xxii} 2021-01-20 – Dossier monté en envoyé poste Toponymie du Québec;
 - ^{xxiii} 2021-01-20 – Résolution envoyée courriel-école;
 - ^{xxiv} 2021-01-20 – Paiement fait par internet par VISA;